

Séance du 26 juin 2017

Vœu n° 2017-404
présenté par M. Didier GUILLAUME
au nom de la majorité départementale

Adopté à l'unanimité des votants

Vœu déclarant le Val-de-Marne « Département hors CETA ».

CONSIDÉRANT :

- le traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Comprehensive Economic Trade Agreement - Accord économique et de commerce global) a été négocié entre 2008 et février 2016, signé dimanche 30 octobre 2016 par le Premier ministre canadien Justin Trudeau et le président du Conseil européen Donald Tusk, et ratifié par le Parlement européen le 15 février 2017 ;
- les négociations ont eu lieu dans l'opacité la plus complète, à l'opposé de ce qu'exige un débat démocratique portant sur un sujet de cette ampleur pour l'ensemble de nos concitoyens ;
- ce traité conférerait des droits exclusifs aux multinationales, en instaurant un mécanisme de règlement des différends investisseurs-État (rebaptisé « système judiciaire sur l'investissement » - Investment Court System), permettant aux investisseurs ayant leur siège ou une filiale basée dans l'un des pays signataires d'attaquer en justice un gouvernement ou une collectivité territoriale dans un autre pays, en demandant un dédommagement financier pour des profits escomptés qu'ils estimeraient compromis par de nouvelles lois ou normes concernant par exemple la protection de l'environnement, des consommateurs ou des salariés ;
- la création de structures et de procédures de gouvernance dites de « coopération réglementaire » ferait de ce traité un « accord vivant », constamment développé de manière opaque par des instances non-élues et les représentants des intérêts économiques privés ; les projets de régulation seront préalablement soumis à ces structures non-démocratiques, institutionnalisant l'ingérence des lobbies dans l'élaboration des lois ;
- l'accent mis sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des régulations » est utilisé pour promouvoir une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois, notamment dans le domaine environnemental, social et sanitaire ;
- les études d'impact économique promues par la Commission européenne promettent au mieux un gain net très faible en termes d'emplois et d'investissements tandis que d'autres études prévoient elles des pertes très importantes ;
- avec cet accord, les services publics nationaux et locaux seraient voués au dépérissement : dans le cadre du CETA, les services sont ouverts à la concurrence « libre et non faussée », ce qui interdirait à terme aux autorités de financer un service public sans apporter le même financement à toute entreprise fournissant le même service – les seules exceptions admises étant celles qui ont été listées dans une annexe à l'accord (principe de la « liste négative ») ; toute création de service public d'un type nouveau serait compromise puisque celui-ci n'aura pas été inclus dans la liste négative ; les mesures de libéralisation des services seraient irréversibles (« clause cliquet ») et les renationalisations ou remunicipalisations deviendront difficiles voire impossibles ;
- l'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles et des quotas d'importation de viande canadienne conduirait à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, et à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations ; l'approbation des OGM sera facilitée par un « Groupe de coopération et de dialogue bilatéral sur l'accès au marché dans le domaine des biotechnologies », sans égards pour l'environnement et la santé des consommateurs ;

— à l'encontre du principe de subsidiarité, il deviendra de plus en plus difficile pour les collectivités locales de soutenir les acteurs économiques locaux et les circuits courts via des subventions ou l'inclusion de critères sociaux et de qualité environnementale dans leurs achats et demandes de prestations ;

— au terme de ces différentes considérations, le CETA, en contraignant encore les capacités d'action des acteurs publics, va notamment à l'encontre de l'Accord de Paris et des mesures d'urgence à prendre pour faire face au réchauffement climatique ;

— la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a émis un avis négatif sur l'adoption du CETA le 8 décembre 2016 ;

— à l'unanimité, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a émis un avis très réservé sur ce traité le 15 décembre 2016, mettant en garde notamment contre son impact sur l'environnement, la protection sociale, et les droits sociaux des travailleurs ;

CONSIDÉRANT que plus de 2000 collectivités territoriales en Europe, représentant plus de 75 millions d'habitants, dont 800 en France, parmi lesquelles en Val-de-Marne : Arcueil, Cachan, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine se sont déjà déclarées hors TAFTA et/ou CETA ;

CONSIDÉRANT qu'entre octobre 2014 et octobre 2015, plus de 3,2 millions d'européens ont signé l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) pour stopper le TAFTA et le CETA, et dans sa décision rendue le 10 mai, le Tribunal de l'UE a annulé la décision de la Commission européenne de septembre 2014 refusant l'enregistrement de cette ICE ;

DANS le prolongement du vœu voté par le Conseil général du Val-de-Marne le 30 juin 2014 déclarant le département « hors TAFTA » ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

REFUSE toute tentative d'affaiblir les normes nationales ou européennes en matière d'environnement, de santé, de droits sociaux et sociétaux, de protection des salariés et des consommateurs ;

REFUSE les pouvoirs accordés aux grandes entreprises transnationales aux dépens des pouvoirs publics, des citoyens et des PME ;

REFUSE l'érosion de la capacité des acteurs publics à agir sur l'organisation et la régulation du développement économique local dans l'intérêt général ;

DEMANDE le rejet de l'accord UE-Canada CETA qui sera soumis au vote du parlement français prochainement, et refuse la mise en application provisoire du CETA suite à la ratification du Parlement européen le 15 février 2017, qui implique l'entrée en vigueur de la majorité du traité sans consultation des parlements nationaux, pour une durée indéfinie d'au moins 3 ans ;

DEMANDE l'implication des collectivités locales et des citoyens dans l'élaboration d'une nouvelle forme de politique économique et commerciale internationale, fondée non pas sur la maximisation des profits des grands groupes, mais sur l'intérêt général, l'environnement, l'emploi et la solidarité internationale ;

DÉCLARE symboliquement le Val-de-Marne « Département hors CETA » ;

MANDATE M. Christian Favier, Président du Conseil Départemental, pour signer la déclaration de Barcelone du 21 avril 2016 reproduite en annexe.

Annexe au Vœu :
déclarant le Val-de-Marne « Département hors CETA »
Déclaration de Barcelone

Nous, Maires, Mairesse, élus et élues, parties prenantes de la Première Rencontre pan européenne "Autorités Locales et Traités de Libre-échange de Nouvelle Génération", déclarons que :

La Commission Européenne, par mandat des États Membres, a entamé des négociations avec les États-Unis d'Amérique en vue d'un accord transatlantique de commerce et d'investissements (TTIP), un accord intégral d'économie et de commerce entre l'Union Européenne et le Canada (CETA), ainsi qu'un accord de commerce de services (TISA). Ces traités sont en cours de négociation sous une forme peu transparente et enfreignent les standards démocratiques et participatifs européens.

Nous pensons que la transparence ne peut être sacrifiée sur l'autel du droit commercial. Les entités locales et régionales doivent participer à la création des mandats de négociation.

L'Europe se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Les différentes crises qu'a traversées l'Union européenne nécessitent d'une solution politique. C'est pourquoi nous croyons que l'Europe doit mettre ses valeurs premières au centre de sa politique: solidarité, respect des libertés et justice. Ces traités de commerce de nouvelle génération risquent de ne pas être bénéfiques pour l'ensemble de la société. L'Europe doit soutenir son économie via le renforcement des droits sociaux, économiques, environnementaux et des codes du travail, et non seulement en élargissant ses marchés.

Nous sommes très inquiets de la possibilité que ces traités puissent mettre en péril notre capacité à légiférer et à employer les fonds publics – inclus la commande publique –, ce qui porterait un sérieux préjudice à notre action d'aide à la citoyenneté, sur des questions de base telles que le logement, la santé, l'environnement, les services sociaux, l'enseignement, le développement de l'économie sociale ou la sécurité alimentaire, qui pourraient s'en retrouver affaiblis.

Nous sommes également alarmés par le fait que ces accords puissent mettre en danger les principes démocratiques, en réduisant la marge d'action et la portée du politique, et limitant l'éventail de choix de la puissance publique. L'entrée en vigueur de ce type de mesures aura un impact direct sur la démocratie locale, telles l'Arbitrage des Différends État-Investisseurs (ISDS) ou le système International d'arbitrage (ICS) et la Coopération Régulatrice intégrées au TTIP, ainsi que des évolutions dans la régulation des marchés publics et les services publics.

Nous reconnaissons l'importance du commerce des biens et des services pour le bien-être des citoyens, mais nous mettons l'accent sur le fait que la compétitivité et la croissance économique ne peuvent pas être les seuls critères qui déterminent des accords de libre-échange tels que le TTIP, le CETA ou autres, à l'instar du TISA. Nous pensons que le commerce International doit avoir des critères qui vont bien au-delà d'une vision étriquée du « libre-échange ». Le commerce juste, de proximité, qui respecte le droit du travail, doit avoir la primauté dans l'agenda européen.

Nous considérons, en tant que représentants élus et élues, que notre devoir est de défendre nos communautés locales et les institutions démocratiques comme espaces de débat et de prise de décisions, et de renforcer les politiques publiques en faveur de nos populations, afin de protéger l'environnement et de soutenir les PME et l'économie locale.

C'est pourquoi nous demandons à ce que les actuelles négociations sur le TTIP et le TISA soient suspendues jusqu'à ce que les Gouvernements locaux et régionaux aient dicté leur opinion.

Dans ce sens, nous sommes fiers des mobilisations citoyennes, qui ont permis ce débat européen. Et nous voulons reconnaître le rôle qu'elles ont joué, et nous invitons à poursuivre ces mobilisations.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que les négociations en cours sur le TTIP et le TISA soient suspendues et qu'un nouveau mandat soit construit, recueillant les demandes de tous ceux et toutes celles qui n'ont pas été consultés ou consultées. Nous appelons le Parlement Européen, le Conseil Européen et les Gouvernements nationaux à ne pas ratifier le CETA.

Cette déclaration, qui sera adoptée par les municipalités présentes, ainsi que par tous ceux et celles qui y adhéreront dans le futur, sera transmise aux responsables de l'Union européenne, des Gouvernements nationaux et des institutions et organisations pertinentes.

Barcelone, le 21 avril 2016
